

PLACARD

La Société Civile Professionnelle d'Avocats BARRY et DIALLO représentée par son gérant Maître Amadou Lélouma DIALLO Avocat Associé, sise à l'Immeuble Feu Kerfalla TOURE, au quartier Limanya, Commune de Kaloum, Conakry BP :1344, Tél : 622.36.02.00, E-mail : dialloamadou12@ymail.com.

Agissant au nom et pour le compte de la Société Générale de Banques en Guinée (SGBG), société Anonyme avec conseil d'administration, au Capital de 100.50.000.000 GNF, dont le siège social est à Conakry, Immeuble Boffa, Cité Chemin de Fer, BP : 1514. Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Conakry sous le numéro GCKRY/0689A/2003 et inscrite sur la liste des Banques et Etablissements Financiers (LBEF) sous le numéro 003 représenté par Monsieur Marc LEGUEVAQUES Administrateur Général.

Suite au commandement aux fins de saisie immobilière servi le 16 Février 2018 par Maître Kaly SOW, Huissier de Justice près les juridictions de Conakry ;

Porte à la connaissance du public qu'en exécution de la grosse de l'Ordonnance d'injonction de payer N°41/CAB/P/TPI/CKRY III/2017, en date du 12 Décembre 2017, rendue par Madame le Présidente du Tribunal de Première Instance de Conakry III (Mafanco) dont la Grosse a été levée le 11 Janvier 2018.

Il sera procédé à la vente par adjudication de l'immeuble dont la désignation suit :

DESIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE

- 1- Formant La parcelle N°4 bis du lot 30 de Yattaya -Village- Sud/ Restructuration, consistant en un terrain bâti comportant deux (2) bâtiments (R+2) à usage d'habitation d'une contenance totale de 181,897m² et inscrit sous le numéro du plan de codification parcellaire (PCP) CORM 67 08 63 00, objet du titre foncier immatriculé sous le **N°144472/2010/TF** de Conakry volume 33 folio 170 du 23 Août 2010, Commune de Ratoma.
- 2- Formant Les parcelles N° S12 bis et 13 du lot 3 îlot 2 de Lambandji, consistant en un terrain bâti, comportant un bâtiment (R+2), une annexe et un puits, à usage d'habitation d'une contenance totale de 349,4383 m² et inscrit sous le numéro du plan de codification parcellaire (PCP) :

COPM 61057900 objet du titre foncier immatriculé sous le N°11873/2008/TF de Conakry, volume 28 folio 92 en date du 26 Mai 2008, Commune de Ratoma.

Tel que ces immeubles existent, s'étendent et se comportent, avec tous ses droits, aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, tout immeuble par destination en particulier tout matériel pouvant avoir ce caractère, toutes constructions et installations actuellement existantes, alors même qu'elles seraient omises dans la délégation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient y être faites par la suite.

ORIGINE DE LA PROPRIETE

Les immeubles à vendre appartiennent en toute propriété à Monsieur Thierno Mamadou BARRY, né en 1964 à Mamou, domicilié au quartier Sangoyah, Commune de Matoto, gérant-propriétaire des Etablissements THIERNO MAMADOU BARRY dont le siège social est au quartier Madina Dispensaire, Commune de Matam, Conakry 02 BP : 599, ayant pour Conseil Maître Issiaga KEITA, Avocat à la Cour sis à la Minière, Commune de Dixinn.

MISE A PRIX ET MODE DES ENCHERES

Les immeubles à vendre seront offert aux enchères sur la mise à prix de **Un Milliard Cent Quatre Vingt Quinze Millions Cent Quarante Neuf Mille Neuf Cent Dix Francs Guinéens (1.195.149.910 GNF) ;**

Les enchères se feront dans la salle ordinaire des audiences du Tribunal de Première Instance de Conakry II- Dixinn et ne peuvent être inférieures au montant de la mise à prix.

DATE ET LIEU DE LA VENTE

La vente aura lieu le **Vendredi 1^{er} Mars 2019 à 13 heures 30 minutes et par devant le Tribunal de Première Instance de Conakry II – Dixinn Commune de Dixinn** siégeant en matière d'adjudication d'immeuble dans la salle ordinaire des audiences dudit Tribunal, quartier Dixinn;

Déclare enfin que la vente est faite sur la poursuite et diligence de l'Avocat poursuivant, La Société Civile Professionnelle d'Avocats BARRY et DIALLO représentée par son gérant Maître Amadou Lélouma DIALLO Avocat Associé, sise à l'Immeuble Feu Kerfalla TOURE, au quartier Limanya, Commune de

Kaloum, Conakry, Chez lequel la créancière poursuivante élit domicile pour les besoins de procédure ;

Pour tous renseignements, s'adresser à :

- 1- Maître Amadou Lélouma DIALLO, Avocat poursuivant, Tél : 622.36.02.00
- 2- Maître Kaly SOW, Huissier de Justice, quartier Koulewondy, Commune de Kaloum, Conakry, Tel : 622.15.53.43 ;
- 3- Monsieur le Chef de Greffe du Tribunal Première Instance de Conakry II-Dixinn où est déposé le Cahier de charge.

Conakry, le 12 Février 2019



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Diallo'.

MAITRE AMADOU LELOUMA DIALLO

